



ASA du Canal de Ventavon St-Tropez

Rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025

TABLE DES MATIERES

1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1.1.	Dépenses de fonctionnement.....	3
1.1.1.	L'article 60612 « Énergie – Eau »	3
1.1.2.	L'article 60622 « Carburant »	4
1.1.3.	L'article 60632 « Fournitures de petits équipements »	4
1.1.4.	L'article 615232 « Entretien réparation réseaux »	5
1.1.5.	L'article 61551 « Entretien matériels roulants »	5
1.1.6.	L'article 6156 « Maintenance »	6
1.1.7.	L'article 617 « Études et recherches »	6
1.1.8.	L'article 622 « Rémunérations intermédiaires et honoraires »	6
1.1.9.	L'article 635 « Autres impôts et taxes »	7
1.1.10.	L'article 63711 « Redevance de prélèvement de la ressource en eau »	7
1.1.11.	L'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	8
1.1.12.	L'article 681 « Dot. Amortissements et prov. Charges de fonctionnement. »	9
1.2.	Recettes de fonctionnement	9
1.2.1.	L'article 70688 « Autres prestations de services »	9
1.2.2.	L'article 70878 « Remboursement de frais par des tiers »	10
1.2.3.	L'article 752 « Revenus des immeubles »	10
1.2.4.	L'article 75888 « Autres »	10
1.2.5.	L'article 781 « Reprise amortissement et	

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

005-200040335-BF_010_2026-BF

A G E D I

2	SECTION INVESTISSEMENT	11
2.1.	Dépenses d'investissements	11
2.1.1.	L'article 21538 « autres réseaux »	11
2.1.2.	L'article 2158 « Autres inst. Matériels et outillages techniques »	12
2.2	Recettes d'investissement	12
3	RÉSULTATS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	12
4	RESTES À RÉALISER FIN 2025	13



1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Dépenses de fonctionnement

Chapitre 60 « Achats et variations des stocks »

Les réalisations du chapitre ont évolué en 2025 passant de 641 399,18 € en 2024 à 944 119,08 € en 2025, soit une progression de + 47,2 %, ce qui s'explique comme suit :

1.1.1. L'article 60612 « Énergie – Eau »

Affiche une dépense de 781 080,38 € en 2025 contre 521 778,06 € en 2023, soit une hausse de 50%.

Depuis janvier 2025, un nouveau marché de fournitures pour achat d'énergie a été signé avec le fournisseur SELIA avec des tarifs fixes jusqu'en 2027. A noter la fin du bouclier tarifaire fin 2024.

Ceci s'explique par plusieurs raisons :

- ✓ **La consommation des kWh** : En 2025, la consommation est de 5 054 800 kWh contre 4 324 558 kWh en 2024. L'année 2025 a connu plusieurs épisodes de très forte chaleur au cours de l'été, contrairement à 2024 avec une saison plutôt arrosée.

La répartition pour 2025 est de 76 547 kWh en saison haute et 4 978 254 kWh en saison basse dont 2 146 024 kWh en heures creuses et 2 832 230 kWh en heures pleines soit un ratio de 56 % HP contre 42 % HC.

- ✓ **Le coût des kWh** : Les coûts par MWh pour la saison basse sont passés de 162 € HT en 2024 à 38,11 € pour les heures pleines et de -13 € du MWh en 2024 à 15,84 € en 2025.
- ✓ **Les régularisations suite aux résultats défavorables des contentieux avec la société EDF devant la CAA** : Concernant les dossiers des droits d'eau, l'ASA a payé les factures émises au 15/04/2022 pour 260 626 € et au 15/04/2023 pour 41 930 € ainsi que le remboursement à EDF de la gratuité 2017 pour 40 892 € et 2018 pour 120 837 € soit un total payé à la société EDF de 464 285 €. L'ASA est ainsi à jour de tous les paiements vis-à-vis d'EDF.
- Pour mémoire, l'ASA, de son côté, a payé à la société EDF toutes les factures relatives aux droits d'eau et depuis 2017 jusqu'à 2025, qui font suite aux jugements jusqu'à présent défavorables à l'ASA pour la somme de 476 569,37 € et répartis comme suit :
 - Fermeture des vannes après le 15/10/2025 : 3 618 € HT
 - Ouverture des vannes avant le 15/04/2025 : 5 460 € HT
 - Ouverture des vannes avant le 15/04/2024 : 4 945 € HT (Facture non payée à ce jour)
 - Ouverture des vannes avant le 15/04/2023 : 41 930 € HT
 - Ouverture des vannes avant le 15/04/2022 : 260 626 € HT
 - Ouverture des vannes avant le 15/04/2021 : 72 924 € HT
 - Ouverture des vannes avant le 15/04/2020 : 10 000 € HT

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de réception de l'AR: 04/05/2026

005-200040335-BF_010_2026-BF

A G E D I

- Fermeture des vannes après le 15/10/2017 : 8 101,67 € HT
- Fermeture des vannes après le 15/10/2019 : 2 523 € HT
- Fermeture des vannes après le 01/11/2019 : 963,67 € HT
- Ouverture des vannes avant le 15/04/2019 : 36 165 € HT
- Ouverture des vannes avant le 15/04/2018 : 2 841 € HT
- Fermeture des vannes après le 15/10/2017 : 8 101,67 € HT + 600 € pour accès compteurs
- Ouverture des vannes avant le 15/04/2017 : 14 564,36 € HT

Toutes ces factures payées à la SA EDF sont toutes (sauf 2024) actuellement contestées devant la justice et dont certains dossiers font l'objet d'un pourvoi devant la Haute Juridiction du Conseil d'Etat.

Ces régularisations ont impacté l'article 60612.

1.1.2. L'article 60622 « Carburant »

Les dépenses sont stables par rapport à 2024, passant de 15 246,98 € à 15 743,44 € en 2025.

1.1.3. L'article 60632 « Fournitures de petits équipements »

En 2025, les dépenses du poste sont conformes au budget prévisionnel. Celles-ci sont de 146 893 € contre 102 613 € en 2024 et 143 025 € en 2023.

Cette dépense nécessite une liste ci-dessous non exhaustive :

- Acquisition de compteurs, de bornes et pièces de rechange pour près de 37 371 € chez Bayard et Ste Lizaigne
- Acquisition d'un stock de manchons en DN 125 et DN 200, brides, coudes en DN 40 à DN 100, des Tés, 3 brides en DN 80 à DN 100 chez Frans Bonhomme pour 14 465 €
- Le renouvellement des équipements vestimentaires des agents pour 3 097 € (SND Chevallier)
- Achat d'un débitmètre électromagnétique chez Krohne pour 5 118 € (M 461) et achat de trois débitmètres électromagnétiques chez Krohne pour 8 678 € (M 584) pour la station de Garduelle
- Fabrication et peinture d'un Y en DN 450/DN 400 par Soudures Service pour 3 050 € (M 466)
- Fourniture et pose d'un disjoncteur sur un moteur en station de Mison et remise en place sur celui des Prayaous pour 5 981 € par l'entreprise Rambaud Electricité (M 499)
- Fournitures de mortier prêt à l'emploi pour travaux de rejointoiement et revêtement extérieur sur la galerie du Baudon pour 4 451 € chez Samse (M 532,533)
- Achat de viroles en DN 500/DN 450 et DN 150 pour 2 646 € et bande grasse et graisse pour 1980 € chez Oryx Eleven (M 386 et M 607)
- Fabrication de 8 limnimètres en inox par Soudures Services pour 2 480 € (M 632),
- Achat de 55 réhausses béton DN 1000 à DN 1200 chez Christaud pour 12 482 € (M 615)

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

005-200040335-BF_010_2026-BF

A G E D I

Chapitre 61 « Services extérieurs »

Les réalisations du chapitre sont en hausse par rapport à 2024, passant de 246 015,22 € à 314 411,55 € (+ 27 %).

1.1.4. L'article 615232 « Entretien réparation réseaux »

La dépense réalisée est en légère hausse, passant de 165 331,31 € en 2024 à 182 538,97 € en 2025.

Ceci comprend :

- Les travaux de débroussaillage du canal domanial de Ventavon par Les Environneurs pour 13 880 € (M 178) et Pommerais pour 5 800 € (M 177)
- Les travaux de curage des Prayaous par Gaudy pour 2 910 € (M 244) et Polder pour 6 500 € (M 588)
- Diagnostic et réhabilitation de 5 transformateurs pour stock pour 46 243 € par Dalkia Electronics (M 401)
- Réparation des fuites pour 15 034 € sur Mison, Upaix, Sisteron, Ventavon par Davin (M 258, 285, 327, 397, 398,5 15, 517, 518, 573, 662, 663). Ces dépenses sont en forte baisse par rapport à 2024 (53 815 €)
- Travaux extension de réseaux au giratoire à Tallard par Abrachy pour 12 890 € (M 492)
- Travaux de pose de plots et grillage sur la station de Mississipi par GAUDY pour 11 777 € (M 519)
- Eradication Renouée du Japon par Polder pour 19 300 € (M 574)
- Pose d'un moteur reconditionné à la station des Empeygnées par Sopei pour 2000 € (M 638)
- Réparation soudures sur divers chantiers par SBSC pour 11 135€ (M 176,197,520,617,664,723,724)

1.1.5. L'article 61551 « Entretien matériels roulants »

L'article passe de 14 012,06 € en 2024 à 17 956,20 € en 2025. La hausse de 3 900 € vient du fait de certains véhicules vieillissants, qui nécessitent davantage d'entretien et de remplacement de pièces mécaniques.

Le parc véhicule est composé de :

- 6 véhicules allant de 2010 à 2018, dont sous détail :
 - o 1 véhicule de 2020
 - o 1 véhicule de 2021
 - o 1 véhicule de 2023
 - o 1 véhicule de 2024
 - o Le dernier sera acquis en 2026

Le parc auto est plutôt âgé, certains de ces véhicules a

L'ASA pourrait poursuivre le remplacement d'un véhicule/an systématique, soit environ un budget entre 22 000 € et 25 000 €.

1.1.6. L'article 6156 « Maintenance »

Réalisé pour 26 052,60 € contre 15 291,68 € en 2024.

Cet article comprend les contrats de maintenance suivants :

- La télésurveillance des alarmes Dessault
- Les contrats de protection cathodique par Proteca
- La vérification des installations électriques
- Les contrôles thermographie par l'APAVE
- Le contrôle annuel des extincteurs.

1.1.7. L'article 617 « Études et recherches »

Réalisé pour 41 150 € contre 14 915 € en 2024.

Ceci comprend notamment :

- La recherche d'archives auprès du Département des Hautes Alpes par le Cabinet Généalogique de Provence pour 4 800 € (M 147 et 537).
- La mise à jour de la cartographie sur le SIG par GE04 pour 2 070 € (M 188 et 751).
- Les honoraires de l'architecte pour le bâtiment de stockage à Mississipi par Armand Architecte pour 4 000 € (M 204 et 576).
- Étude stabilisation du glissement zone déblais aux Poux par BE05 pour 6 600 € (M 288 et M 289).
- Les recherches de la Renouée du Japon aux Prayaous par Asellia pour 2 700 € (M 752)
- Différents dossiers de levés + plans Topo pour les Poux, Carrefour des pêcheurs, Bâtiment station Mison et Garduelle par Atelier du Géomètre pour 13 995 € (M 97, 189, 265, 442, 443 et 775).

Chapitre 62 « Autres services extérieurs »

Ce chapitre est en hausse passant de 196 763,67 € en 2024 à 238 111,14 € en 2025.

1.1.8. L'article 622 « Rémunérations intermédiaires et honoraires »

Le poste des honoraires d'avocats est en progression passant de 35 322,14 € à 77 797,92 € et concerne les contentieux.

Les principaux contentieux sont les suivants :

- Honoraires de défense des dossiers droits d'eau **devant la CAA de Marseille contre la SA EDF**, après renvoi de Cassation, concernant les facturations par EDF, relatives aux ouvertures et fermetures des vannes avant le 15/04 et après le 15/10, par Maître Landot pour 21 861 €.

- Honoraires de défense des dossiers de gratuité des 4 millions de kWh de l'ASA contre la SA EDF devant la CAA de Marseille pour année 1996. La société EDF demande le remboursement d'un soi-disant trop perçu par l'ASA de 96 762,19 € là où la CAA de Marseille donnait gain de cause à l'Association Syndicale Autorisée.

Un second dossier avec le même requérant, concernant l'année 2023 où la SA EDF conteste notre appel de gratuité pour 577 212 €, prétextant l'appel combiné à un amortissement des factures par la société Engie. Ces dossiers sont défendus par Maître Berguet pour 6 600 € (M 412,643 et 750).

- Honoraires suite à enquête et audition OLAF (Lutte anti-fraude), dossier FEADER géré par la Région PACA et défendu par Maître Mathonnet pour 5 200 € (M 525).
- Honoraires dans le dossier des désordres sur le barrage des Poux ASA contre les géotechniciens et les bureaux d'études en présence de l'expert. Dossier soldé et ayant donné lieu à la perception de 958 972,73 €.
- ASA contre le président du Tribunal Administratif de Marseille pour recours en contestation d'honoraires (soldé et ayant donné lieu à minoration du montant des honoraires à verser à Monsieur Rousseau par le Tribunal Administratif de Bastia. Dossier soldé et ayant donné lieu à un titre de recette. Défenses par Maître Mathonnet pour 12 160 € (M 344) et 6 480 € (M 2).
- Honoraires dans le dossier Régul captage des Prayaous par Maître Mathonnet pour 1 900 € (M 343).
- Honoraires dossier désordres dans le bâtiment des Prayaous (racks) par Maître Botrel pour 1 294,50 € (M 187, 411 et 524).

Les autres articles du chapitre n'appellent pas de commentaires.

Chapitre 63 « Impôts et taxes »

1.1.9. L'article 635 « Autres impôts et taxes »

Correspond aux taxes foncières bâties et non bâties, en légère baisse passant de 4 329,76 € en 2024 à 3 788 € en 2025.

1.1.10. L'article 63711 « Redevance de prélèvement de la ressource en eau »

Correspond aux redevances de l'Agence de l'Eau 2025, en légère hausse par rapport à 2024 avec une dépense de 52 700 € contre 44 558 € en 2024.

Le volume global de consommation d'eau déclarée auprès de l'Agence de l'Eau en 2024 est de 23 110 921 m³ contre 21 940 859 m³ en 2023, 27 323 167 m³ en 2022, 24 864 695 m³ en 2021, 25 799 567 m³ en 2020 et 28 921 329 m³ en 2019, pour l'ensemble des prélèvements d'eau gravitaires et sous pression.

Chapitre 64 « Personnel »

En 2025, le syndicat a obtenu gain de cause dans plusieurs affaires contre la SA EDF dans les dossiers compensation de KWh et contre les bureaux d'étude dans le dossier des Poux (958 972,73 € de condamnation) et dossier EDF (1 604 720,96 € de condamnation), respectivement après 12 et 10 années de contentieux. Ceci a donné lieu à une rémunération exceptionnelle aux personnels.

Le chapitre tient compte également :

- De l'embauche d'un nouvel agent en cours d'année 2025, pour remplacer un agent titulaire au Canal depuis près de 40 années, parti en retraite au 31/12/2025.
- Les avancements automatiques des agents, liés à l'ancienneté.

C'est ce qui explique l'évolution de 110 644 € du poste (net plus charges).

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

Le chapitre concerne principalement l'article 6541, créances admises en non-valeur pour 25 023,78 € relatives à des redevances de 1996 à 2023, pour lesquelles toutes les démarches ont été entreprises, soit par le Trésor Public soit par l'ASA et sont toutes restées infructueuses.

Enfin l'article 65888 Autres pour 14 820,15 €, concerne les annulations de rôles par suite de mutations non communiquées en temps à l'ASA ou des contestations relatives aux relèves des compteurs.

À titre de comparaison pour 2024, les annulations de rôles se sont élevées à 41 736 €, ce qui permet de constater à ce jour la maîtrise de ses missions, un travail sérieux mené conjointement avec les agents et un meilleur suivi par la responsable en charge des redevances.

Chapitre 66 « Charges financières »

1.1.11. L'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »

Les intérêts sont en baisse et passent de 19 016,44 € en 2024 contre 14 958,70 € en 2025.

Progresse en 2025, avec une dépense de 31 675,71 € contre 28 468,50 € en 2024.

Ils concernent essentiellement les intérêts des prêts :

- De conversion des irrigations en tranche 2
- De conversion des irrigations en tranche 3
- D'achat de canalisations et pièces spéciales
- De construction du bâtiment des Prayaous
- Relais subvention FEADER Tr3
- Souscrit pour le remplacement du transformateur à Monétier

Chapitre 68 « Dotations aux amortissements »

1.1.12. L'article 681 « Dot. Amortissements et prov. Charges de fonctionnement. »

Ils concernent les régularisations d'écritures de provisions pour risques pour un montant de 1 816 766,29 € et relatives :

- Aux contentieux de l'ASA contre la SA EDF, concernant la gratuité des exercices 2013, 2016, 2021, 2022 et 2023 pour 1 136 121,14 €
- Aux contentieux toujours de l'ASA et la SA EDF, au titre des ouvertures et fermetures des vannes 2022, 2023 et 2024 pour 307 501 €
- Au contentieux entre l'ASA et la Région Sud FEADER, relatif au titre de l'ASP pour 309 369,85 € concernant la tranche 2 de conversion des irrigations
- Aux provisions, pour clients douteux pour 63 774,04 €

Les dépenses de fonctionnement pour 2025 s'élèvent à la somme de 4 141 283,37 € contre 2 814 430,94 € en 2024.

1.2. Recettes de fonctionnement

Chapitre 64 « Charges de Personnel »

Pour 6 541,23 € contre 9 750,95 € en 2024.

Concerne les remboursements de rémunération par la MSA et la Prévoyance AGRICA du personnel, pour absences maladie.

Chapitre 70 « Produits du Service des Domaines »

Le chapitre concerne les rôles, les facturations de travaux, les remboursements de frais pour 2 923 332,53 €.

1.2.1. L'article 70688 « Autres prestations de services »

Concerne les rôles de contribution appelés auprès des adhérents, décidés par le Conseil Syndical et votés par délibération du 27 novembre 2025.

Le rôle 2025 a été voté pour 1 800 116,35 €. La volonté du syndicat a été de poursuivre la baisse du montant des rôles, dont il peut être rappelé en :

- **2022** : 2 502 189,14 €
- **2023** : 2 302 277,15 €
- **2024** : 2 066 829,15 €

Le montant 2025 de 1 800 116,35 € couvre les dépenses de l'année, mais montre une atteinte de l'équilibre entre recettes et dépenses.

1.2.2. L'article 70878 « Remboursement de frais par des tiers »

Par suite du jugement du TA de Marseille, dans le dossier des désordres sur le barrage des Poux, l'ASA a encaissé en juin 2025, la somme de 958 972,73 €.

Toujours dans le dossier des Poux, par suite du recours en contestation d'honoraire contre le Président du TA de Marseille, l'ASA a obtenu la validation du non-paiement de tous les honoraires auprès de l'expert Monsieur Rousseau, mais aussi et en plus, le remboursement de 8 479,94 € supplémentaires sur somme déjà payée à l'expert. Ceci par suite d'un jugement du TA de Bastia du 05/12/2025.

Le compte bancaire 2025 a été alimenté par de grosses rentrées d'argent, notamment les 958 972 € suite au jugement sur les désordres des Poux, et concernant les kWh de gratuité, EDF a enfin payé les titres de l'ASA depuis 2019 et jusqu'à 2024, soit la somme de 1 604 720,96 € répartis comme suit :

- Compensations dues par la SA EDF sur 2019/2020 : 441 999,23 €
- Compensation due par la SA EDF sur 2021 : 198 877,15 €
- Compensation due par la SA EDF sur 2022 : 206 941,92 €
- Compensation due par la SA EDF sur 2023 : 542 378,78 €
- Compensation due par la SA EDF sur 2024 : 214 523,88 €

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

1.2.3. L'article 752 « Revenus des immeubles »

Les recettes encaissées sont de 11 993 €.

1.2.4. L'article 75888 « Autres »

L'Article concerne l'émission d'un titre pour l'encaissement de la gratuité 2025 à hauteur de 156 303,61 €, l'émission d'un titre à EDF au titre de l'Art. 761-1 pour 1 500 € suite au désistement de celle-ci dans un dossier de gratuité et la saisie de la retenue de garantie de la société Borey pour un montant de 6 680,04 €, pour terminaison du marché non encore effectué.

1.2.5. L'article 781 « Reprise amortissement et provision, produits en fonc. courant »

Courant 2025, il a été procédé à la reprise d'amortissement pour 1 614 878,94 €, par suite du paiement par la société EDF des titres relatifs à la gratuité dont doit bénéficier l'ASA depuis les années 2019 jusqu'à 2024, ainsi que la reprise d'amortissement des factures EDF relatives aux ouvertures des vannes au 15/04/2022 et au 15/04/2023.

En conclusion en fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour 2025 s'élèvent à la somme de 4 722 826,50 € contre 3 435 182,05 € en 2024, largement marquées par des produits issus de fins de contentieux. Le résultat de l'année 2025, en section fonctionnement, se clôture avec un excédent de 581 543,13 €, au terme de son exécution.

2 SECTION INVESTISSEMENT

2.1. Dépenses d'investissements

Les remboursements d'emprunt, réalisés en 2025 à l'article 1641 sont d'un volume financier de 638 345,90 € contre 234 882,17 € en 2024 et 207 974 € en 2023.

L'écart vient du paiement du prêt relais de 494 490 € accordé par la Caisse d'Epargne en 2021, dans l'attente de perception de la subvention de la Région Sud Feader, pour le même montant dans le dossier de la tranche 3 de conversion des irrigations.

Après 4 années où l'ASA a payé des intérêts sur ce prêt et toujours dans l'attente du versement de cette subvention et compte tenu de sa trésorerie, le syndicat a décidé de procéder à son prélèvement.

En 2025, le prêt de 300 000 € souscrit en 2015, dans le cadre de la conversion des irrigations en commune de Sisteron et Valernes, est arrivé à son échéance au 30/04/2025.

Les emprunts restants à rembourser sont :

- **E05** Complément de la 3^{ème} tranche des travaux de conversion des irrigations sur le secteur Valernes – emprunt de 300 000 € en 11/2017 sur 10 ans au taux de 1,71 %, reste à rembourser au 31/12/2025 la somme de 64 163,41 €
- **E06** Construction Bâtiment des Prayaous – emprunt de 150 000 € en 04/2019 sur 15 ans au taux de 1,63 %, reste à rembourser au 31/12/2025 la somme de 94 914,13 €
- **E07** Conversion des irrigation Tranche 3 – emprunté de 100 000 € en 05/21 sur 10 ans au taux de 1.25 %, reste à rembourser au 31/12/2025 la somme de 61 484,07 €
- **E08** Achat de canalisations et pièces spéciales pour stock – emprunt de 250 000 € en 03/21 sur 5 ans au taux de 0,90 %, reste à rembourser au 31/12/2025 la somme de 52 698,04 €
- **E10** remplacement du transformateur station Mississippi – emprunt de 130 000 € en 12/23 sur 5 ans au taux de 5,55 %, reste à rembourser au 31/12/2025 la somme de 82 169,15 €

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

2.1.1. L'article 21538 « autres réseaux »

Une dépense de 311 647,95 € concerne des opérations comptables d'intégration à l'inventaire passant du stade études à travaux réseaux.

2.1.2. L'article 2158 « Autres inst. Matériels et outillages techniques »

Une dépense 15 186,25 € concerne des opérations comptables d'intégration à l'inventaire passant du stade études à travaux réseaux fournitures.

Pour information, le 001 concerne le solde d'exécution de la section investissement de l'exercice précédent pour 852 784,49 €.

Les dépenses d'investissement sans les reports de l'exercice précédent ont été réalisées en 2025 pour la somme de 965 180,10 €.

2.2 Recettes d'investissement

Pour 2025, les recettes proviennent de l'article 203 pour 326 834,20 € et sont la contrepartie des opérations comptables d'intégration à l'inventaire et la reprise de l'excédent de fonctionnement 2024, pour 752 284,31 € à l'article 1068.

Les recettes d'investissement pour 2025 s'élèvent donc à la somme de 1 079 118,51 €.

En conclusion en investissement

C'est ainsi que le résultat de l'année 2025, en section investissement, équilibré aux prévisionnels, se clôture avec un excédent de 113 938,41 € au terme de son exécution.

3 RÉSULTATS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Le résultat de l'année 2025 se clôture

- En fonctionnement par un excédent de 581 543,13 €
- En investissement par un excédent de 113 938,41 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 fait état d'un excédent global de 695 481,54 €.

Commentaires sur les résultats 2025

Le résultat global de clôture fin 2025 est en légère baisse puisqu'il passe de 4 641 703,53 € fin 2024 à 4 584 900,76 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé passe de 5 494 488,02 € fin 2024 à 5 323 746,84 € fin 2025.

Le résultat d'investissement cumulé passe de - 852 784,49 € fin 2024 à - 738 846,08 € fin 2025.

Cette baisse se traduit par les écritures de régularisations importantes des amortissements.

Le solde au 31/12/2025 des clients douteux au 4161 est de 112 315,97 €.

L'ASA a encaissé des produits issus de contentieux EDF, bureau d'études (barrage des Poux), réduction de frais d'expertises qui valorisent le résultat. Cependant des dépenses de mise en conformité du barrage des Poux sont à prévoir et absorberont partie de ces excédents.

Soldes Fonctionnement et Investissement 2025 et cumulés avec les exercices antérieurs

Le solde exercice 2025 des deux sections confondues, Fonctionnement et Investissement, s'établit à : **695 481,54 €**.

Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 tenant compte des deux sections, Fonctionnement et Investissement, en intégrant le résultat de l'exercice antérieur s'établit à : **4 584 900,76 €**.

4 RESTES À RÉALISER FIN 2025

Les restes à réaliser rattachés au Compte Financier Unique 2025 sont de 18 000 € en dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

18 000 € à l'article 615232 concerne la terminaison du marché de travaux de supervision par l'entreprise Rambaud Electricité.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 200 000 € répartis comme suit :

200 000 € à l'article 2158 pour l'acquisition d'un groupe de pompage pour la station de Lardier pour 120 000 € et l'acquisition de deux autres groupes de pompage de secours plus petits pour les stations de Mison et Sisteron pour 80 000 € (prévu et non réalisé en 2025).

Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de 35 000 € répartis comme suit :

35 000 € à l'article 1323 concerne une subvention accordée par le Département 04 pour l'achat de 2 groupes de pompage pour les stations de Mison et Sisteron.

Fait à Gap, le 21 avril 2026

Le Président,
Christian Gallo



PJ: Liste des RAR fin 2025